

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 24 Février 2010

Etaient présents : MM. Vanbelle - Lejeune - Mme Vandewalle- M. Decruyenaere - Mme Saint-Oyant - M. Deschamps - Mme Dubois - MM. Laumailé - Deleval - Mme Petit - M. Nys -MM. Berthe (pouvoir Mme Mouvaux) - Rommel -Mme Deedene - MM. Cottenye - Bataille - Mmes Demeyere - Desquennes - Kerlidou - Bovin - Lefrancq - M. Foveau - Mme Vercruysse - Mme Boone - MM. Rotsaert - Nowak (pouvoir Mme Lestienne) - Mme Pétrieux

Absentes excusées : Mme Mouvaux – Mme Lestienne

Sommaire

Ordre du Jour de la séance du Conseil Municipal Du Mercredi 24 Février 2010

- | | | |
|-----|---|-----------------|
| 1. | INTEGRATION ANTICIPEE DANS LE BUDGET COMMUNAL DES SOLDES ANTERIEURS | Mme Dubois |
| 2. | TAUX DES TAXES LOCALES 2010 | Mme Dubois |
| 3. | BUDGET PRIMITIF 2010 (DONT SUBVENTIONS) | Mme Dubois |
| 4. | DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 | Mme Dubois |
| 5. | MODIFICATION DU PLU CONCERNANT L'EMPLACEMENT RESERVEDE SUPERSTRUCTURE N° 18 RUE DE LA DEDICACE POUR LA REALISATION D'UN PARKING | M. Decruyenaere |
| 6. | FIXATION DES DROITS DE PLACE POUR LA BRADERIE | Mme Saint-Oyant |
| 7. | ACCUEILS DE LOISIRS ETE 2010 | M. Lejeune |
| 8. | SALLE DE GYMNASTIQUE - DENOMINATION | M. le Maire |
| 9. | VERSANT NORD EST INITIATIVES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - REMPLACEMENT DE M. SEBILLE | M. le Maire |
| 10. | SIVU - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - REMPLACEMENT DE M. SEBILLE | M. le Maire |

11. **ORDILEERS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS -
REPLACEMENT DE M. SEBILLE** **M. le Maire**
12. **SEM VILLE RENOUVELEE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS -
REPLACEMENT DE M. SEBILLE** **M. le Maire**

QUESTIONS DIVERSES

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Maire donne lecture du PV de la séance du 27 janvier 2010.

M. Nowak fait constater une réception tardive du CR de la séance précédente qui contenait d'après lui des erreurs. Il estime d'ailleurs que ce dernier est illégal étant donné le recours pour annulation en cours auprès de la préfecture et précise que si le Conseil Municipal du 27 janvier est annulé, celui-ci le sera également.

Par ailleurs, il dénonce le retard d'information dans la communication des dates de commissions et regrette que celles-ci soient parfois organisées durant les vacances scolaires, période qui doit être réservée aux vacances en famille. Toutefois, il constate une légère amélioration quant à la diffusion des documents de ce conseil parvenus une quinzaine de jours avant la séance, mais regrette que ceux-ci ne soient pas envoyés par la poste en Recommandé avec Accusé Réception comme convenu, mais déposés par un agent non assermenté.

M. Nowak signale qu'il est très difficile de s'y retrouver dans les documents du BP 2010 ceux-ci ayant été modifiés un nombre incalculable de fois. M. Deval lui rétorque qu'il existe une réunion de commissions des finances, M. Nowak a l'impression de se retrouver dans une cour d'amateurs.

M. le Maire souligne l'absence de M. Nowak aux réunions de commissions et d'information nécessaires à la bonne compréhension des documents étudiés lors du Conseil Municipal et l'invite à participer plus régulièrement à celles-ci. M. Nowak dit avoir l'impression de parler à un sourd et souhaite terminer son intervention, ensuite M. le Maire énumère les différentes absences de M. Nowak qui a son tour suggère d'effectuer également un point sur les absences des membres du GLAM.

Mme Boone se rallie à M. Nowak concernant la commission des finances et précise qu'étant donné le comportement insupportable des élus « telle une meute de chiens » lors de cette réunion, elle ne s'y rendra plus et que lors du prochain Conseil Municipal elle fera le point des absences de M. le Maire à LMCU. M. Deval reproche à Mme Boone son manque d'assiduité lors des dernières réunions.

M. Cottenye déplore cette ambiance « cour de maternelle » et demande que l'on avance sur les dossiers ceci par respect pour les leersois.

Le Compte Rendu est approuvé à 25 voix pour et 4 abstentions.

**1. INTEGRATION DANS LE BUDGET COMMUNAL DES SOLDES ANTERIEURS :
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS AVANT LE VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF**

Mme Dubois présente au Conseil Municipal le résultat comptable estimé et constaté fin de l'exercice 2009 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent cumulé fin 2008	2 095 749,07 €
Titres émis 2009	9 437 766,87 €
Mandats émis 2009	7 916 822,53 €
Excédent cumulé fin 2009	3 616 693,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit cumulé fin 2008	- 439 797,22 €
Titres émis 2009	1 874 808,70 €
Mandats émis 2009	2 209 309,72 €
Déficit cumulé fin 2009	- 774 298,24 €
Restes à réaliser 2009	382 850,32 €
Restes à recouvrer 2009	358 386,98 €
Besoin de financement	798 761,58 €

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 798 761,58 € y compris les restes à réaliser.

La section de fonctionnement enregistre un excédent de 3 616 693,41 €.

Après consultation du résultat provisoire, l'assemblée délibérante, conformément au décret 2001-563 du 25 juin 2001 décide :

-de porter au compte **1068** la somme de 798 761,58 € en prévision d'affectation en réserve.

-et au **compte 002** le report de fonctionnement la somme de 2 817 931,83 €

Il est précisé que l'affectation définitive des résultats sera prise lors du vote du compte administratif.

M. Rotsaert s'interroge sur les courriers portant sur les modifications d'ajustement demandées par M. le Trésorier, notamment sur une différence de 50 000 €. Mme Dubois répond que le budget est approximatif, que ce ne sont pas des faux chiffres, M. Le Maire ajoute que ces chiffres sont donnés au jour le jour.

Mme Boone évoque les trois exemplaires du Budget que les élus ont reçu avec des différences de montant entre chaque version, avec par exemple une diminution de 800 000 € entre le premier et le deuxième document. M. Le Maire explique que ces différentes versions expriment la transparence, et précise que les maquettes officielles ont été remises aux élus à la

demande de Mme Boone. Cette dernière rappelle effectivement que c'est suite à l'intervention de son groupe auprès du Préfet que ces documents leur sont remis avec la présentation légale du Plan de Compte par Fonction, ce qui permet de connaître la Politique de la Ville.

Adopté à 24 voix pour et 5 abstentions.

2. TAUX DES TAXES LOCALES 2010

Mme Dubois rappelle les dispositions fixées par le Conseil en matière de taxes directes locales lors de l'établissement du Budget Primitif de 2009, les taux retenus étant les suivants :

➤ TAXE D'HABITATION	30,09 %
➤ FONCIER BATI	24,19 %
➤ FONCIER NON BATI	62,28 %

Pour l'année 2010, et conformément à l'avis émis par la Commission Finances du 10 février 2010, Mme Dubois propose au Conseil le maintien de ces taux.

M. Rotsaert estime que les taxes locales n'augmentent pas grâce à CAP LEERS, et qu'il est normal que cela n'évolue pas car l'année dernière les taux avaient été augmentés de 4.5 %.

Adopté à 25 voix pour et 4 abstentions.

3. BUDGET PRIMITIF 2010

Avant de passer la parole à Mme Dubois, M. le Maire souhaite présenter, en quelques mots, le projet de budget primitif 2010, en adressant ses remerciements à toutes les personnes - élus et employés communaux - qui ont contribué à la préparation de ce dossier de qualité.

Mme Dubois donne lecture des propositions en dépenses et recettes pour l'exercice 2010.

Aussi, en ce qui concerne le vote des subventions, M. Nowak et Mme Vercruysse, vont s'abstenir en raison de leur présidence au sein des associations leersoises Artanime et Los Cyclo.

Mme Pétrieux s'interroge sur la compensation de la Taxe Professionnelle, à savoir si c'est l'Etat qui verse les sommes à La Communauté Urbaine de Lille pour redistribution aux communes, et s'inquiète de l'échéance de cette compensation. M. Le Maire explique que c'est Lille Métropole Communauté Urbaine qui est bénéficiaire de cette taxe et qu'elle répercute donc la compensation directement auprès des communes, et qu'il ne peut connaître les décisions du gouvernement pour les années à venir.

Mme Pétrieux fait part de cette inquiétude en raison de deux grands projets en cours menés par la Ville qui vont demander des fonds importants, et donc probablement des emprunts. Elle poursuit sur l'incertitude de cette compensation et donc sur sa crainte que les projets ne soient pas réalisables, notamment celui du Site Blin-Péri.

Puis concernant le Centre Ville, M. Le Maire signale avoir demandé aux services communautaires de prendre en charge les travaux du Parking du Centre dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain. M. Decruyenaere poursuit sur le fait que le réaménagement du Centre ne sera pas un projet trop coûteux dans la mesure où Lille Métropole Communauté Urbaine devrait justement prendre en charge les parkings du Centre et la Place Sadi Carnot ainsi que la rue des Patriotes. Enfin Mme Dubois conclut pour le site Péri qu'un Comité de Pilotage étudie les diverses possibilités.

Mme Pétrieux souhaite à présent avoir des explications sur des sigles utilisés sur la ligne développement des services, à savoir EJE et DGA. M. Le Maire lui explique qu'il s'agit d'Éducateur de Jeunes Enfants et Directeur Général des Services Adjoint, que cela n'a rien d'illégal et qu'il a souhaité la création de ces deux postes.

Mme Pétrieux poursuit sur le poste du Point Rencontre Oxygène actuellement vacant, et propose un poste d'éducateur de rue, car les jeunes qui viennent au local sont déjà dans une démarche individuelle et volontaire de projet de vie. M. Le Maire explique que le recrutement pour le poste vacant est en cours, que cette idée d'éducateur de rue est intéressante mais pas encore prévue. Mme Pétrieux s'étonne alors du montant de 604 560 € au chapitre 65 et se demande à quoi cela correspond et M. Le Maire lui indique qu'il y a plusieurs pages et qu'il faut examiner tous les articles.

Mme Pétrieux termine son intervention en expliquant qu'elle ne votera pas contre ce budget dans la mesure où il n'y a pas d'augmentation de taxes mais qu'elle s'abstiendra pour deux raisons, la première en signe de protestation contre le Gouvernement et la Préfecture, la deuxième car son groupe n'est pas représenté dans toutes les structures municipales.

Mme Boone prend la parole pour signaler que sera indiqué sur son blog comment doit être calculé la compensation. Elle évoque également la dette de 3% de la Commune et se demande si cela reflète le signe d'une bonne politique. Mme Boone poursuit sur les dépenses du personnel qui lui semblent trop élevées, de plus sur les documents obtenus auprès de la Préfecture, il est indiqué la création de 242 postes mais 160 sont utilisés, elle s'interroge alors sur les raisons de ce nombre important de créations de poste. M. Le Maire lui explique que les postes non utilisés ne sont pas payés. Puis Mme Boone regrette le fait que le Budget Primitif soit voté en février et ne reflète pas les véritables chiffres qui sont votés lors du Compte administratif en juin.

Mme Dubois intervient auprès de Mme Boone pour lui demander pourquoi elle ne s'adresse qu'au public présent et pas aux élus. Cette dernière évoque le fait que l'opposition n'est pas écoutée, que leurs priorités ne sont pas identiques aux élus présents, et qu'il est difficile d'être dans l'opposition considérant la manière dont la majorité les considère. M. Laumailé lui signale qu'elle n'est pas ici en campagne électorale, et Mme Vandewalle poursuit sur la nécessité d'une opposition mais qui doit rester constructive. Mme Dubois revient sur le Budget et indique que M. Le Percepteur donne son accord sur le budget et que cela reflète donc une totale transparence.

Mme Boone regrette qu'il n'y ait aucune étude préalable. En réponse à cette dernière intervention, Mr Deval explique que des études sont menées, qu'il ne faut pas affirmer n'importe quoi et qu'il faut assister aux réunions de Commissions.

M. Decruyenaere ajoute que cela doit être intelligemment dit. Mme Boone interpelle le Conseil pour que cette dernière remarque soit notée et qu'elle va envoyer un troisième courrier à M. Le Préfet.

M. Nowak prend la parole pour demander à M. Le Maire que le règlement intérieur soit respecté, à savoir la prise de parole des élus qui en ont fait la demande, et non des réactions vives et immédiates. M. Le Maire lui signale qu'il a pris la parole sans la demander et redonne la parole à Mme Boone.

Celle-ci s'adresse au Directeur Général des Services pour deux questions techniques. M. Le Maire explique que M. Klimsza ne répondra pas à ces questions car il serait dans l'obligation d'interrompre la séance. Puis Mme Boone s'interroge sur l'équité de la répartition des subventions entre les associations, en prenant l'exemple du plus fort taux d'augmentation pour l'Harmonie Municipale ou le doublement de la subvention attribuée à l'Amicale du Personnel, sur les raisons d'une différence de 20 000 € entre les chiffres donnés en 2009 et repris cette année.

Elle ne comprend pas tous les changements de chapitres, mentionne qu'il est difficile de s'y retrouver, et que grâce à sa demande de plan du budget par fonctionnement, remarque que le Budget Sport est cinq fois plus important que celui de la Culture. Selon elle, il serait donc bien utile de réfléchir à cette répartition dans les années à venir. Mme Boone termine en annonçant les trois domaines « perdants » du budget : l'action sociale, la sécurité et la salubrité publique.

Puis, M. Nowak relève la capacité financière excellente en investissement de la Commune et propose d'aller plus loin car le taux d'endettement est faible vis-à-vis de la moyenne, en effet la commune a un taux de 180.22 alors que le taux national est de 822.

Il est nécessaire de prévoir un échéancier et ne pas remettre d'une année sur l'autre, il prend l'exemple du Parc de la Butte qui est inscrit au Budget depuis deux ans mais toujours pas réalisé. M. Le Maire lui signale alors l'obligation d'attendre la notification de subventions pour ce projet.

Aussi, M. Nowak évoque le fait que M. Le Maire gère le budget en « bon père de famille », que les provisions sont trop importantes et qu'il n'y a que peu de prise de risques. Il est certain qu'il s'agit d'un choix politique, et il regrette que l'équipe majoritaire travaille ainsi depuis trente ans alors que les finances pourraient être gérées autrement. M. Le Maire signale que de nombreux projets ont aboutis grâce à cette stratégie et donc parce que la situation financière l'a permis. M. Nowak souhaiterait pouvoir finir son intervention et s'étonne des sommes importantes utilisées pour des études, comme par exemple 15 000 € pour le Commerce Local, quelles en sont les raisons et les nécessités. M. le Maire souligne que ces raisons ont déjà été expliquées en Commission et au Conseil Municipal.

Par ailleurs, M. Nowak ne comprend pas le manque d'études préalables pour des dossiers comme Leers TV qui ne semble pas être un besoin pour les Leersois, il prend alors l'exemple de la Ville de Roubaix qui a travaillé trois ans sur l'opportunité d'une télévision locale.

Deuxième étude manquante pour M. Nowak : sur le Référendum et fait également remarquer le manque d'information sur la police municipale. M. Deval lui indique que ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises lors des réunions de sa commission, qu'il y a également des compte-rendus envoyés à chaque conseiller.

Il l'informe que sa prochaine réunion aura lieu le 09 mars, qu'une pré-convocation a été envoyée il y a quatre semaines, qu'une convocation est envoyée ces jours-ci et qu'il serait nécessaire que Mme Lestienne l'en informe. Il conclut par le fait que la population sera également informée par le biais d'un dossier et d'une réunion. M. Nowak se demande alors pourquoi la date du référendum n'a pas été fixée en même temps que celle des régionales. M. Deval rappelle que la loi définit des périodes où l'organisation d'un référendum est impossible, notamment celle du scrutin des régionales.

M. Nowak mentionne également son interrogation quant à la provision de 25 000 € pour l'agenda 21. M. Laumailé lui explique qu'il doit communiquer avec Mme Lestienne qui a eu tout le planning de l'Agenda 21.

M. Le Maire souhaite remercier le travail de M. Deschamps concernant le bilan du CCAS qui a permis de mettre en évidence une augmentation de 60.84 % de secours financiers vis-à-vis de la population Leersoise.

Mme Vercruysse exprime son accord avec le Budget mais rappelle qu'elle ne pourra voter en raison de son appartenance à une association Leersoise.

Mme Pétrieux conteste la déclaration de Mme Boone sur les frais de personnel et approuve le maintien et la création d'emplois. Mais Mme Boone pense que ces propos ont été mal interprétés, qu'il faut éviter les dérives et envisager une autre répartition du personnel.

Par 23 voix pour, 1 contre et 5 abstentions, le Budget Primitif 2010, dont les subventions municipales désormais intégrées directement au budget, est validé dans son ensemble.

4. DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010

Mme Dubois informe que, par circulaire DRCT.2-SM/SM du 15 janvier 2010 parvenue en Mairie le 27 janvier 2010, Monsieur le Préfet du Nord précise les dispositions relatives aux conditions de répartition de la Dotation Globale d'Équipement introduites par la loi du 31 décembre 1985 et modifiées par la loi n° 96.241 du 26 mars 1996.

La commission d'élus, chargée de fixer chaque année les catégories d'opérations et les taux minimum et maximum de dotation applicables pour chaque collectivité, s'est réunie le 14 janvier, et a défini, pour le programme 2010, les catégories d'équipement retenues ainsi que les fourchettes et taux de subvention.

Les catégories d'équipement sont les suivantes :

1 – Travaux de voirie

2 – Constructions scolaires du premier degré

3 – Equipements informatiques des écoles inscrits dans un projet d'école et équipements informatiques des services administratifs des communes et des groupements (1er équipement, mise en réseau, extension liée au développement d'Internet)

4 – Travaux intéressant les constructions publiques (mairie, églises, patrimoine rural non protégé présentant un intérêt architectural, cimetières, monuments aux morts, ateliers municipaux, bâtiments d'accueil, travaux d'accessibilité aux PMR), à l'exception des bâtiments abritant des services de l'Etat

5 – Eclairage public lié à des problèmes de sécurité et situé en agglomération

6 – travaux de prévention et de lutte contre les inondations, ainsi que la lutte contre l'érosion des sols

7 – Equipements sportifs

8 – travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

9 – travaux de mise en sécurité des constructions publiques

10 – Installation de systèmes de vidéo protection (pour les opérations non subventionnées par le Fonds Ministériel de Prévention de la Délinquance et pour les communes sur lesquelles un conseil local de prévention de la délinquance existe ou est en projet et connaissant un taux de délinquance important)

Le taux de subvention est défini sous forme de fourchettes :

- Entre 20 et 40 % pour les travaux d'investissement en voirie
- 30 % pour les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Entre 20 et 40 % pour les autres catégories d'investissements

Monsieur le Maire, sachant que seront privilégiés les taux sollicités entre 25 et 35 %, propose de fixer le taux souhaité pour la Ville de Leers à 35 %.

Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de cette dotation, il y a lieu d'adresser les dossiers des opérations prévues pour l'année 2010 à Monsieur le Préfet du Nord au plus tard pour le 1er mars 2010 et de solliciter la Dotation Globale d'Équipement correspondante.

Il propose donc les opérations suivantes, inscrite au Budget Primitif 2010 voté cette même séance :

DANS LA CATEGORIE « ECLAIRAGE PUBLIC » :

- TRANCHE FONCTIONNELLE 1 :	
Rénovation de l'éclairage du terrain de football schiste	23 830 €
- TRANCHE FONCTIONNELLE 2 :	
Rénovation de l'éclairage public du lotissement Porte de France	36 790 €
- TRANCHE FONCTIONNELLE 3 :	
Rénovation de l'éclairage public rues des Mimosas, Eglantines et Glycines	32 610 €
TOTAL « ECLAIRAGE PUBLIC »	83 230 €

DANS LA CATEGORIE « EQUIPEMENTS SPORTIFS » :

- Salle DAUDET, rénovation du sol coulé en place :	65 220 €
TOTAL « EQUIPEMENTS SPORTIFS »	65 220 €

Monsieur le Maire rappelle que les montants ci-dessus sont des montants hors taxes, et il précise que les estimations des avant-projets de ces programmes peuvent varier en fonction des projets définitifs.

En conséquence de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander à Monsieur le Préfet du Nord, le bénéfice de la Dotation Globale d'Équipement correspondant aux projets définis ci-dessus.

Adopté à 25 voix pour et 4 abstentions.

5. MODIFICATION DU PLU CONCERNANT L'EMPLACEMENT RESERVE DE SUPERSTRUCTURE N° 18 RUE DE LA DEDICACE POUR LA REALISATION D'UN PARKING

M. Decruyenaere rappelle que, lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, l'emplacement réservé de superstructure n° 18, situé rue de la Dédicace, comprenait les parcelles AI 82, 83, 84 et 85 ; reprises d'une façon partielle dans cette réserve et destinées à la réalisation d'un parking.

Il indique que le secteur de la rue de la Dédicace et de la rue Hoche connaît des problèmes de stationnement importants.

De ce fait, la Ville a demandé, avec succès à LMCU, qu'une étude soit réalisée, en vue d'une extension de cet emplacement réservé, afin qu'elle comporte, en intégralité, les parcelles AI 84 et 85, AI 689 et 690 (ex AI 83), pour permettre la réalisation d'un parking plus étendu et répondant mieux aux besoins actuels et futurs de ce quartier.

Mme Pétrieux demande si cet emplacement n'était pas prévu pour l'entrée des pompiers, M. Decruyenaere l'informe qu'il s'agit effectivement d'une parcelle macadamisée qui permettra le passage des pompiers et des secours.

M. Nowak s'étonne que la rue Hoche apparaisse sur le plan alors que celle-ci se nomme depuis plusieurs années rue de la Dédicace.

M. Decruyenaere propose de prendre rendez vous avec LMCU pour une remise à jour du plan.

Entendu l'exposé de M. Decruyenaere, le Conseil Municipal par 27 voix pour et 2 abstentions décide de modifier l'emprise de cette réserve.

6. FIXATION DES DROITS DE PLACE POUR LA BRADERIE

Mme Saint Oyant expose que dans le cadre de la Ducasse de printemps, il est organisé une braderie réservée aux professionnels le lundi 26 avril 2010 dans le centre ville.

Elle propose donc de fixer, conformément à l'avis de la 5^e commission, le tarif des droits de place à 2 € le mètre linéaire.

Adopté à 25 voix pour et 4 abstentions.

7. ACCUEILS DE LOISIRS ETE 2010

M. Lejeune rappelle que des accueils de loisirs sont organisés durant les mois de juillet et d'août et qu'une redistribution des locaux et une pérennisation de l'accompagnement financier de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat enfance jeunesse ont permis de maintenir l'extension tant en amplitude qu'en âges des accueils de loisirs initiée en 2005 et répondant à l'évolution de la société et à la demande des familles.

Il propose à l'assemblée, pour les accueils de loisirs d'été 2010, d'adopter les dispositions suivantes, d'ordre général et financier, qui ont reçu l'avis favorable de la 2^{ème} commission :

Rémunération de l'encadrement

Le tarif horaire de rémunération pourra être le suivant :

Fonction	Grade	Indice brut
<i>Directeurs</i>	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe - 8 ^{ème} échelon	360
<i>Directeurs adjoints</i>	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe - 6 ^{ème} échelon	333
<i>Animateurs brevetés ou stagiaires</i>	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe - 5 ^{ème} échelon	323
<i>Animateurs non brevetés</i>	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe - 1 ^{er} échelon	297

sur une base de 8 h 15 de travail par jour.

Un nombre de jours de préparation et de liquidation sera alloué :

- Directeurs : 2,5 et 2 journées au prorata de la présence au stage municipal de formation,
- Animateurs adjoints aux directeurs : 2 et 2 journées au prorata de la présence au stage municipal de formation,
- Animateurs : 1 journée

Par ailleurs, les directeurs et les directeurs adjoints seront indemnisés des frais occasionnés pour les déplacements autorisés hors de Leers avec leur véhicule personnel, sur la base de l'indemnité kilométrique applicable au personnel communal et dans la limite d'un crédit alloué par centre.

De même des animateurs seront indemnisés sur les mêmes bases pour des déplacements ponctuels et exceptionnels expressément autorisés au préalable.

Une rémunération complémentaire forfaitaire de 3 H 30 pour la totalité de chaque session sera allouée aux animateurs afin de couvrir le temps d'encadrement des garderies du matin et du soir ou leurs obligations de camping selon leur accueil de loisirs d'affectation.

Participation des familles

Il est proposé une augmentation de 1 %.

La participation des familles sera pour chaque enfant, calculée en fonction d'un quotient entre l'ensemble des revenus 2008 de la famille, éventuels pensions alimentaires et revenus immobiliers inclus ou déduits avant autres déductions et abattements et le nombre de parts retenu par l'administration fiscale :

TARIFICATION PAR ENFANT ET PAR JOUR SELON LE QUOTIENT FAMILIAL						
TARIF	QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE 9h30-17h	TARIF PAI	NUITEE CAMPING	GARDERIE 1 H 8h30 - 9h30 OU 17h- 18h	GARDERIE 2 H 7h30 - 9h30
T1	De 0 à 4 900 €	1,65 €	0,55 €	2,00 €	0,55 €	1,10 €
T2	De 4 900,01 à 11 300 €	3,30 €	1,10 €	4,00 €	0,83 €	1,65 €
T3	De 11 300,01 à 17 700 €	4,95 €	1,65 €	6,00 €	1,10 €	2,20 €
T4	De 17 700,01 à 24 100 €	6,60 €	2,20 €	8,00 €	1,38 €	2,75 €
T5	Au-delà de 24 100 €	8,25 €	2,75 €	10,00 €	1,65 €	3,30 €

Un minimum de 5 journées sera facturé par enfant et par accueil de loisirs.

Les familles domiciliées hors de Leers auront une majoration de 100 % des tarifs des journées.

La notion de domiciliation à Leers sera étendue aux familles dont l'un des parents ou responsables légaux a une domiciliation permanente à Leers. L'ensemble des membres de cette famille bénéficiera de la tarification leersoise et le foyer fiscal domicilié à Leers sera la référence de calcul du quotient familial.

Seront considérés comme responsables légaux toutes familles accueillant, même à titre temporaire et rémunéré un enfant suite à un jugement.

Aussi, les familles du personnel municipal seront assimilées aux foyers leersois.

Le tarif PAI est exclusivement réservé aux enfants victimes d'une allergie alimentaire reconnue dont les familles auront signé le protocole et apporteront l'ensemble des repas selon ce protocole.

Par ailleurs, M. Lejeune demande au Conseil d'autoriser M. le Maire, en cas de réduction importante des ressources des familles par rapport aux revenus 2008, à appliquer le tarif correspondant aux ressources actuelles, par décision motivée.

Le cas des familles bénéficiant de l'aide sociale ou ne disposant pas de ressources suffisantes pour acquitter la participation minimale, sera étudié par le Centre Communal d'Action Sociale, en vue d'une aide complémentaire.

Adopté à 25 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

8. SALLE DE GYMNASTIQUE - DENOMINATION

Monsieur le Maire rappelle la réalisation récente sur la commune de la salle de gymnastique pour laquelle il propose la dénomination suivante :

- Salle Jean-Claude CAUTERMAN

Jean Claude Cauterman est décédé à Roubaix le 16 janvier 2010. Après en avoir assuré la présidence jusqu'en 1995, il était vice-président du LOS gymnastique qu'il avait créé en 1992 avec Claude Hennebicq et Raymond Planckaert. Tous trois ont su faire évoluer et durer le club qui fonctionne depuis 18 ans avec une moyenne de 200 à 250 licenciés. M. Cauterman s'est beaucoup investi dans la réalisation de la nouvelle salle.

A la hauteur de ses attentes, la salle de gymnastique a été inaugurée le 18 octobre 2008. Pour le remercier de son action en faveur du sport et de la jeunesse leersoise, M. Le Maire lui avait remis, lors de cette manifestation, la médaille d'honneur de la Ville de Leers

Mme Pétrieux prend la parole et exprime sa satisfaction quant au choix de cette dénomination.

Adopté à 25 voix pour et 4 abstentions

M. Cotténye intervient après ce vote et souhaite connaître la raison de l'abstention de certains membres de l'assemblée. Mme Boone l'informe qu'elle attribuerait plus volontiers des noms de personnages historiques Français aux bâtiments communaux et aux rues mais souligne le respect qu'elle porte à M. Cauterman tout en s'abstenant de voter.

9. VERSANT NORD EST INITIATIVES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - REMPLACEMENT DE M. SEBILLE

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 6 des statuts du Versant Nord Est Initiatives, et à l'article L 5211 - 8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la ville dans ce syndicat ayant pour objet de concourir à la création d'emplois en apportant son soutien aux initiatives d'organismes socio - professionnels.

Or, M. Sébille avait été désigné le 13 mai 2008 représentant du Conseil Municipal au sein de ce Conseil d'Administration et compte tenu de sa récente démission de ses mandats d'Adjoint et de Conseiller Municipal, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Est candidat en qualité de :

- **Délégué titulaire** : Mme Vandewalle Catherine

Le vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de votants	29
- Nuls	5
- Suffrages exprimés	24
- Majorité absolue	13

A obtenu :

- Mme Vandewalle Catherine	vingt quatre voix (24)
----------------------------	------------------------

Mme Vandewalle Catherine est désignée comme déléguée titulaire pour représenter la commune au sein du Versant Nord Est Initiatives.

10. SIVU - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - REMPLACEMENT DE M. SEBILLE

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient, conformément à l'article 7 des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U) vecteur Roubaix-Tourcoing et à l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la désignation de deux délégués au Comité de ce Syndicat.

Or, M. Sébille avait été désigné le 2 avril 2008 représentant du Conseil Municipal au sein de ce Conseil d'Administration et compte tenu de sa récente démission de ses mandats d'adjoint et de conseiller municipal, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Est candidat : M. Laumailé Jacques

Le vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de votants	29
- Nuls	5
- Suffrages exprimés	24
- Majorité absolue	13

A obtenu :

- M. Laumailé Jacques	Vingt quatre voix (24)
-----------------------	------------------------

M. Laumailé Jacques ayant la majorité absolue, représentera la commune au sein du comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Vecteur Roubaix - Tourcoing ».

11. ORDILEERS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - REMPLACEMENT DE M. SEBILLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les statuts de l'association dénommée « Ordileers » qui a pour objet de promouvoir l'informatique et d'animer les activités du site informatique leersois, prévoient que sont membres de droit du Conseil d'Administration, quatre conseillers municipaux.

Or, M. Sébille avait été désigné le 13 mai 2008 représentant du Conseil Municipal au sein de ce Conseil d'Administration et compte tenu de sa récente démission de ses mandats d'Adjoint et de Conseiller Municipal, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Sont candidates

Mme Desquennes Marie-Pierre
Mme Pétrieux Liliane

le vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de votants	29
- Nuls	0
- Suffrages exprimés	29
- Majorité absolue	15

Ont obtenu

- Mme Desquennes Marie-Pierre	vingt quatre voix (24)
- Mme Pétrieux Liliane	cinq voix (5)

Ayant obtenu la majorité absolue, Mme Desquennes Marie-Pierre est désignée pour représenter la commune au Conseil d'Administration de l'Association Ordileers.

12. SEM VILLE RENOUVELEE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - REMPLACEMENT DE M. SEBILLE

Monsieur le Maire informe qu'il convient, conformément à l'article 15 des statuts de la Société Anonyme d'Economie Mixte (S.E.M) de la Ville Renouvelée, et en application de l'article 8 de la loi n°83-597 du 7 juillet 1983, de procéder à la désignation du représentant de la ville au Conseil d'Administration de la S.E.M Ville Renouvelée.

Or, M. Sébille avait été désigné le 2 avril 2008 représentant du Conseil Municipal au sein de ce Conseil d'Administration et compte tenu de sa récente démission de ses mandats d'Adjoint et de Conseiller Municipal, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Est candidat : Mme Vandewalle Catherine

Le vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de votants	29
- Nuls	5
- Suffrages exprimés	24
- Majorité absolue	13

A obtenu :

- Mme Vandewalle Catherine vingt quatre voix (24)

Mme Vandewalle ayant la majorité absolue, représentera la commune au sein du Conseil d'Administration de la S.E.M Ville Renouvelée.

QUESTIONS DIVERSES

IMMEUBLE 22 RUE DES PATRIOTES

M. Cottenye demande à M. le Maire si le permis de construire a été donné pour les travaux en cours de l'immeuble 22 rue des Patriotes. M. le Maire passe la parole à M. Decruyenaere qui rappelle le déroulement de l'opération :

⇒ Le 8 Octobre 2009, la mairie a reçu la DIA pour ce local

⇒ Le 29 Décembre 2009, la vente a eu lieu avec Messieurs Fouquet et Pluquet (selon M. Pluquet)

Par ailleurs, M. Decruyenaere fait connaître qu'une semaine avant les fêtes de Noël, les futurs acquéreurs ont sollicité la dépose d'une benne, ce qui leur a fermement été refusé d'une part en cette période de Noël, et d'autre part, à cause de l'absence d'autorisation de permis de construire. Mais il ajoute que, malgré ce refus, plusieurs bennes ont tout de même été déposées.

Le 29 Janvier 2010, soit presque 3 mois après la DIA, les propriétaires ont déposé leur demande de permis de construire.

Par ailleurs, M. Decruyenaere informe les membres du Conseil Municipal que, la ville comme la DDE, n'ayant pas d'agent assermenté permettant de dresser un procès verbal et la police municipale n'étant pas encore en place, il a fallu avoir recours à un huissier en date du 15 janvier 2010. M. Decruyenaere fait part également des courriers envoyés au Procureur de la République en date des 26 janvier et 18 Février dernier.

Le 20 Février 2010, les dossiers pour la commission de Sécurité et d'accessibilité ont été transmis à la DDE dans le cadre de l'instruction du permis de construire.

Enfin, M. Decruyenaere annonce que le délai de délivrance de ce permis risque de s'allonger (minimum deux mois) l'immeuble se trouvant dans un périmètre de protection architecturale. Il précise qu'une réunion a eu lieu ce 23 février dernier avec les propriétaires Messieurs Pluquet et Pirez pour leur signaler l'interdiction d'ouvrir leur commerce pour cause d'illégalité dans l'attente de la délivrance du permis de construire.

Par ailleurs, Mme Boone pose la question du rachat éventuel de ce local par la ville M. Decruyenaere lui explique que celui-ci est impossible, sans le permis.

Pour conclure, M. Cottenye affirme qu'à ce stade, le local ne pouvant être assuré, si celui-ci est ouvert malgré tout, ce sera dans l'illégalité.

QUESTIONS DE M. NOWAK

- *Police municipale de Leers: descriptif du projet (localisation, nombre d'agents, amplitudes horaires, coût de revient, répercussion sur l'impôt local...)*
- *Aménagement du Parc de la Butte: Projet, échéancier...*
- *Eclairage de la RD 700 (partie entre rond point de Leers et sortie Centre commercial): Pourquoi ces pannes régulières? Qui est responsable de l'entretien de cet éclairage (Département, LMCU,...)?*
- *Ancienne école Péri: Etat d'avancement du projet? propositions? Coût? Echancier?*
- *Projet d'hôtel près du restaurant la Buissonnière: Projet? Avancée du dossier?*
- *Site Deprat? Devenir? Projet?*
- *Salle Jean Jaurès? Aménagement scénique ? Projet? Coût? Prêt aux associations et aux particuliers*
- *Y-a-t'il eu une ouverture de régie pour travaux ou déménagement à destination des particuliers?*
- *Salle des fêtes André Kerkhove . Rénovation, réaménagement, échéancier? Qu'en est-il?*
- *Stationnement: création de parkings supplémentaires dans différents quartiers. Où en est-on?*
- *Constructions nouvelles rue Hoche : échéancier?*
- *Création de pistes cyclables à Leers : Pourquoi pas sur la rue de Lys?*

REPONSE AUX QUESTIONS ORALES DE M NOWAK.

Avant de répondre à M. Nowak, M. le Maire exprime son plaisir de le revoir, et lui signifie que sa liste est impressionnante, comptant pas moins de 12 sujets, la plupart très importants.

2 sujets permettant néanmoins une réponse immédiate, M. le Maire fait l'exposé suivant :

1. Concernant le déménagement à destination d'un particulier, je vais lire la réponse que je vous ai envoyée le 03 février dernier, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

« Je vous informe que les services municipaux ont bien aidé un Leersois à déménager. En effet, cette personne occupait un logement trop grand par rapport à sa situation et après discussion, a accepté de partir pour un logement plus adapté.

Je vous précise que ses difficultés personnelles le mettaient dans l'impossibilité de financer son déménagement.

Enfin, cela m'a permis de donner satisfaction à une famille leersoise dans un contexte de crise que je ne vous apprend pas. »

Il s'agissait donc d'une situation à solutionner d'urgence, et je ne regrette pas de l'avoir fait. D'ailleurs, si j'étais resté inactif, je pense que certains m'en auraient fait le reproche !

2. Concernant le repas pris salle du centre par la paroisse, il s'agit de la simple application d'un accord conclu lors du dossier du regroupement des écoles. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que cette réalisation, qui est d'ailleurs une belle réussite, a nécessité un échange (ou dation) grâce auquel la ville a acquis le foncier nécessaire. Et dès le départ la paroisse a demandé à pouvoir utiliser cette salle à quelques occasions précises, dont leur repas annuel de vœux.

Pour les 10 autres questions, M Nowak, telles que l'avenir du site Péri, celui du site Deprat, le stationnement à Leers ou encore la création de pistes cyclables, il est évident qu'on ne peut en discuter ce soir dans des conditions satisfaisantes.

Il s'agit en effet de dossiers qui se déroulent sur plusieurs années, nécessitant un énorme travail des services municipaux et des commissions. Le conseil municipal intervient pour valider ensuite le programme défini.

Je me réjouis que vous souhaitiez apporter votre pierre à l'édifice, M Nowak. Pour ce faire, je vous suggère donc de participer aux réunions des commissions municipales. Vous faites d'ailleurs partie de 5 commissions, qui se sont réunies 25 fois depuis le début du mandat. Vous n'avez encore assisté à aucune d'entre elles, mais mieux vaut tard que jamais !

Il en est de même pour votre mandat de représentant du CM au conseil d'administration du CCAS, où vous avez été présent 3 fois sur 12 réunions.

Enfin, M Nowak, vous souhaitez à juste titre que la ville associe sur ses projets les futurs utilisateurs et les spécialistes du domaine concerné.

Néanmoins, si vous lisiez les comptes rendus des réunions de commissions, qui vous sont adressés comme à l'ensemble des conseillers municipaux, vous sauriez que la ville a déjà organisé une telle concertation pour les projets en cours.

Je me permets enfin de vous signaler que ces comptes rendus sont d'ailleurs rédigés notamment à l'attention des conseillers municipaux absents. Je vous invite donc à les lire ! »

SEANCE DEBUTEE A 19H30 ET LEVEE A 21H30